

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 981

Artikel: Police politique : du Ministère au domaine public
Autor: Ruffy, Victor
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020153>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Du Ministère au domaine public

Le premier citoyen du pays — le président du Conseil national — possède aussi sa fiche au Ministère public de la Confédération. Sa fonction lui a permis de la consulter en toute tranquillité. Victor Ruffy nous en livre le texte complet (en italique) ainsi que ses commentaires.

Le 10 janvier, je me suis rendu au Ministère public de la Confédération pour consulter ma fiche. Après un court instant d'attente, un fonctionnaire vint me chercher pour me conduire dans un bureau du septième étage. Pour y accéder nous avons dû franchir une chicane du type porte-tambour à système électronique. «*Vous voyez qu'on est bien protégé*», me dit mon guide. Nous prîmes place dans une petite salle où dominait le gris clair.

Quel que soit le contenu de ma fiche, j'avais décidé de maîtriser mes réactions. Ni colère, ni pitié. Finalement l'homme que j'avais en face de moi n'était peut-être qu'un exécutant. Mobiliser ma curiosité et au besoin demander un éclaircissement, telle était la consigne que je m'étais donné.

M'ayant laissé ôter mon manteau que je mis sur une table, le fonctionnaire s'absenta deux minutes et revient avec ma fiche. Elle est de format A5, les côtés les plus longs à l'horizontale. Elle me frappa d'emblée par sa brièveté. Une chose parmi d'autres me préoccupait spécialement: quand tout cela avait commencé et pour quel motif ?

La fiche était précédée des indications d'usage habituelles: nom, prénom, date et lieu de naissance, prénom du père, nom de jeune fille de la mère et de la femme. Ces deux derniers noms ne sont pas correctement écrits. Ils sont même estropiés. Disons à la décharge de l'officiant d'alors qu'ils ont quelque chose d'exotique. De cette première constatation, il se dégage que la mise en œuvre n'est pas impeccable.

Suit alors la première annotation, séparée des indications précédentes par un trait tiré horizontal.

Mai 68 avant l'heure

24.7.62 Sûreté Vaud. Tätigkeit des Mouvement démocratique des étudiants

à Lausanne. R. ist neues Mitglied. R. betreut «Art et Culture» bei der AGE (Association des étudiants) und seit 26.6.62 die sozialen Belange der AGE-CITE. R. war bisher polit. unbekannt.

En fait, je n'ai jamais fait partie du Mouvement démocratique des étudiants, ce qui ne m'empêchait pas d'entretenir de bonnes relations avec plusieurs de ses responsables. C'est donc une information erronée, ce qui montre bien l'utilité de pouvoir accéder à sa fiche pour en corriger les erreurs. En revanche, j'étais bien membre du Comité de l'AGE sous deux présidents différents; l'un est aujourd'hui haut-fonctionnaire dans l'administration vaudoise et l'autre se trouve à la direction du Comptoir suisse.

Aux affaires culturelles, j'ai cru bon d'organiser une conférence donnée par M. le Professeur Jean Starobinski de Genève, ainsi qu'un concert d'une de nos grandes pianistes romandes récemment disparue, Denise Bidal.

Au département des affaires sociales, je me suis occupé plus spécialement des problèmes d'assurance, de logements pour étudiants et de foyers-restaurants universitaires. Il faut avouer qu'au début des années soixante, l'Université, par absence de conception globale et insuffisance chronique des ressources courait le risque d'être complètement dépassée. Nous nous sommes donc mobilisés en 1963, pressés par les circonstances. Publication d'un mémoire accompagné d'un train de motions devant contribuer au développement de l'Université, cortège dans les rues de Lausanne réunissant plus de 1000 étudiants et assemblée de plus de 400 étudiants au Comptoir suisse sous la présidence de M. Antoine Hoefliger (déjà). Les travaux furent d'une qualité satisfaisante comme l'attestent les documents et les bandes enregistrées.

Il est difficile d'évaluer bien sûr après

coup les effets d'une telle action. Des indices précis nous font croire, aujourd'hui encore, que l'implication du monde étudiant dans un processus politique qui les concernait directement et qui relevait de l'exercice de la démocratie ne fut pas sans résonances.

10.2.64. v. do: R. ist Mitarbeiter des Bulletins «Contacts»

Je ne me souviens pas des articles que j'ai pu une fois ou l'autre écrire pour cette revue dont le rédacteur, A. Buenzod, devint professeur à l'Université.

Soviet connection

11.1.89. R. besucht zusammen mit Schubarth Musa 44 Lausanne am 13.1.89 um ca 16.00h. den (un nom est masqué) UdSSR. Botschaft Bern.

De février 64 à janvier 89, ma fiche est muette comme si j'avais durant cette période soit disparu de la circulation soit tout à coup agi en parfaite conformité avec «l'ordre public».

On peut par exemple en conclure que *Domaine public*, à l'opposé de *Contacts*, est admis comme organe d'opposition critique. L'absence d'annotations sur le parrainage des requérants d'asile a quelque chose de surprenant si l'on se réfère à la nature des deux premières mentions.

Dans de telles circonstances, l'intérêt retrouvé pour mes agissements en 1989 à l'occasion d'une visite à l'ambassade d'Union soviétique étonne un peu. Je m'y suis rendu avec une amie interprète d'origine ukrainienne, responsable de l'organisation d'un voyage pour un petit groupe dont je faisais partie. Ces contacts nous permirent notamment d'avoir une discussion avec certains de nos collègues parlementaires au Kremlin.

Depuis cette entrevue, j'y suis retourné sans que cela fasse l'objet d'une rubrique. Il est donc très probable que de telles visites, et c'est heureux, ne faisaient pas systématiquement l'objet de surveillance.

Le contenu de cette fiche démontre qu'elle est le fait d'amateurs, agissant sans qu'existent de consignes sur la définition d'une activité suspecte. Elle montre aussi une peur diffuse à l'égard de tout ce qui est organisé en mouvement, même si ledit mouvement ne peut être accusé d'agissements répréhensibles.

Fort heureusement, ces fiches vont être

détruites et de nouvelles directives vont être données au niveau fédéral (on souhaite que les cantons en fassent de même).

On ne surveillera dorénavant plus les citoyens ou les citoyennes

1. qui agiront dans le cadre de l'exercice de leurs droits politiques;
2. qui participeront à des manifestations autorisées;
3. qui feront des voyages à l'étranger à moins que ceux-ci ne puissent porter préjudice aux intérêts du pays.

Cette nouvelle politique de sécurité, qui semble reposer sur une notion plus réaliste de la confiance élémentaire, n'émane pas d'un nouveau gouvernement populaire mis en place par miracle dans une république bananière, ni du porte-parole d'un Front de salut national devant garantir le passage d'une dictature à la démocratie. Il s'agit des déclarations du président de la Confédération suisse, M. Arnold Koller, qui se trouve à la tête d'une démocratie qui s'apprête, il est vrai, à fêter ses 700 ans. Où est l'utopie?

Victor Ruffy

Soulagement

(pi) Ouf... j'y suis! Quel soulagement que de recevoir du Ministère public une réponse positive. J'ai rencontré l'autre jour un ami dépité: le fichier fédéral ignorait jusqu'à son existence... Ne pas être au fichier, c'est un peu comme si on refusait de vous remettre un certificat au terme de vos études; c'est la non-reconnaissance d'un parcours politique. Combien de ces réponses finiront-elles encadrées au-dessus du bureau ou glissées dans un curriculum vitae, comme attestation d'un passé sans compromissions? Ah! que les membres du comité du Front de salut national roumain doivent regretter de ne pas avoir de fiche à exhiber, comme preuve de la vérité de leur action.

Mais pour ce qui est d'encadrer la lettre du Ministère public, j'attendrai de recevoir une traduction. Parce que ma réponse était rédigée en allemand. Parfaitement. Voilà qui ajoute à sa valeur: reconnu comme «ennemi» de l'Etat, mais pas comme membre d'une minorité linguistique. Le combat continue!

FICHIERS

Le registre fédéral

(cfp) A-t-on attaché assez d'attention, il y a quatre ans, à la publication, par l'Office fédéral de la justice (Service de la protection des données), du *Registre des fichiers de données personnelles* établis par la Confédération? Probablement pas, car il y avait suffisamment de personnes informées, de par leurs fonctions, qui auraient pu y déceler l'absence du fameux fichier de la police fédérale. Au surplus, les fichiers annoncés mériteraient aussi une étude attentive sous différents aspects.

Prenons quelques titres, par exemple pour s'interroger sur la symbolique qu'ils dénotent: *MEDUSE* (identification de toutes les personnes ayant passé un examen de médecine), *MEDASYL* (registre de tous les réfugiés et demandeurs d'asile ayant subi un contrôle médical à la frontière), *PISETH* (système d'information personnel de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich), *AUPER* (registre de base pour la recherche des dossiers personnels enregistrés et archivés à l'Office fédéral de police: environ 1'200'000 personnes enregistrées), *EPA* (ne pas confondre avec une chaîne commerciale: personnel de l'armée), *STOLIS* (système d'information en ligne sur les droits de timbres). Mais attachons-nous à d'autres éléments, tout en nous rappelant qu'il s'agit de l'état au 1^{er} janvier 1986 et qu'à notre connaissance, il n'y a pas eu de mise à jour publiée depuis.

13 millions de rentiers

Les gros dossiers, pour ceux où le nombre approximatif de personnes mentionnées est indiqué: tout d'abord le *Registre central des étrangers (RCE)* avec 2'600'000 noms et le *Registre d'enregistrement des personnes* de l'Office fédéral des étrangers avec six millions de noms. Le fichier des radiophotographies du Groupement de l'état-major général comprend 2'700'000 fiches mais le record absolu est détenu par le *Registre des assurés AVS/AI* avec plus de 13 millions de noms.

En passant, relevons une différence entre l'annonce des dossiers de parlementaires du service du Parlement (252 noms) et celui du Département des fi-

nances (246), pour le paiement des indemnités. En fait, sans avoir cherché plus loin, nous avons admis qu'il s'agit, dans le premier cas, de quelques parlementaires en voie de quitter les Chambres fédérales et pour lesquels la fiche n'a pas encore pu être portée aux Archives.

Les fiches de police intéressent certains. Il y en a dans presque tous les départements, car comment qualifier les *listes noires* de la Direction des douanes ou de la division des chèques postaux aux PTT? Mais ce sont probablement les fiches de l'Office de la police et celles du Ministère public de la Confédération qui intriguent. Pour le premier office, en plus d'*AUPER* déjà mentionné, il y a un fichier des *retraits de permis* dans le cadre de la législation sur la circulation routière: 540'000 noms et *RIPOL*, répertoire suisse informatisé des signalements de personnes à disposition des offices de douane et des autorités cantonales de police, dont on sait l'absence de base légale.

Le Suisse le plus fiché

Le Ministère public a huit fichiers, dont celui de son personnel. Les sept autres sont le *B.7.12* concernant les décisions sur les publications et objets obscènes. Le dossier sur les *instructions pénales* du ressort de la Confédération, *AFIS/PRINTAK* système d'identification automatique des empreintes digitales, *ZAN*, registre central du Bureau central de police, *EMINENCE THENAR*, fichier d'empreintes de paumes de la main, un fichier de photographies avec plus de 361'000 photos pour faciliter l'identification des personnes et 600'000 fiches du *Casier judiciaire*.

La Suisse n'est pas un Etat policier, mais il est très policé. On sait qui est chez nous! Les 580 fichiers annoncés, plus ceux des autres autorités et des entreprises commerciales, devraient permettre de suggérer l'organisation d'une recherche de la personne la plus fichée du pays pour son inscription au livre des records... en attendant l'élaboration de dispositions impératives sur la protection des données personnelles et un contrôle sérieux du respect des dispositions adoptées. ■